



34ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel Egypte

(Genève, le 13 novembre 2019)

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de l'Égypte et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg souhaite formuler les 4 recommandations suivantes à l'Égypte :

- 1) Garantir les droits des **défenseurs des droits de l'homme** et protéger ces derniers et les journalistes contre tout acte d'intimidation ou de représailles et contre toute entrave à leurs activités.
- 2) Introduire des dispositions légales **pour lutter contre le viol**, y compris le viol conjugal et d'autres formes de violence sexuelle et sexiste, conformément aux normes internationales.
- 3) Abolir définitivement **la peine de mort** et ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.
- 4) Ratifier le **Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale**.

Je vous remercie.

[Temps de parole : 55 sec.; N. 127 ; 13.11.19 matin]